

Délibération n°05

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le conseil communautaire, convoqué le 23 juin 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
23 juin 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 juillet 2021

**Objet : Délégation de Service
Public pour la gestion et
l'exploitation du réseau de
transport public routier de
passagers sur le territoire de
Riom Limagne et Volcans :
avenant n°5 au contrat de
délégation de service public**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- Mme PANIAGUA Murielle
- M RAYMOND Vincent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUCHÉ Dominique

Rapport n°05 – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de Riom Limagne et Volcans : avenant n°5 au contrat de délégation de service public

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 à R1411-2 et D1411-3 à D1411-5,
Vu la délibération 20180424.18 du conseil communautaire du 24 avril 2018 autorisant la signature de la délégation de service public,
Vu la délibération 20180703.13 du conseil communautaire du 3 juillet 2018 autorisant l'affermissement de l'option 6,
Vu la délibération 20180911.13 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 autorisant la signature de l'avenant 1,
Vu la délibération 20181218.28 du conseil communautaire du 18 décembre 2018 autorisant la signature de l'avenant 2,
Vu la délibération 20190924.17 du conseil communautaire du 24 septembre 2019 autorisant la signature de l'avenant 3,
Vu la délibération 20191216.12 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant 4,
Vu, en vertu de l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP), réunie le 15 juin 2021,

Considérant que Riom Limagne et Volcans a confié le contrat d'exploitation du service public de transport urbain (services urbains réguliers, de services à la demande et de services scolaires) à la société dédiée KEOLIS Riom,

Considérant que ce contrat a fait l'objet de quatre avenants et qu'il s'avère aujourd'hui nécessaire d'acter par un avenant n°5 plusieurs évolutions de la Délégation de Service Public pour constater :

- La modification du tracé des lignes urbaines 1 et 2 sur la commune de Volvic.
- Le déploiement du service de location de vélos à assistance électrique sur tout le territoire de RLV.
- La régularisation des impacts financiers liés à la crise sanitaire COVID-19.
- La modification du fonctionnement de la ligne 3 sur Châtel-Guyon : le service flexo est remplacé par une desserte régulière.

Considérant que ces modifications impliquent la modification du montant de la contribution forfaitaire de la DSP comme indiqué en annexe,

Considérant que la commission de délégation de service public réunie le 15 juin 2021 a rendu un avis favorable à la passation de cet avenant,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux mobilités et aux transports, et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°5 du contrat de DSP,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 30 juin 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de RLV

Tableau récapitulatif du montant de la contribution forfaitaire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
KEOLIS RIOM								
Rémunération forfaitaire totale	1 038 249,33 €	2 171 572,24 €	2 138 145,85 €	2 135 875,22 €	2 129 437,01 €	2 118 429,62 €	1 067 330,01 €	2 133 173,21 €
Avenant 1 option 6	5 845,81 €	12 642,53 €	12 642,53 €	12 511,16 €	12 511,16 €	12 378,68 €	7 308,74 €	12 640,10 €
Avenant 1 scolaires L	10 624,52 €	27 657,99 €	27 657,99 €	27 657,99 €	27 657,99 €	27 657,99 €	16 191,11 €	27 517,60 €
Avenant 1 scolaires M	1 606,16 €	4 015,39 €	4 015,39 €	4 015,39 €	4 015,39 €	4 015,39 €	2 409,24 €	4 015,39 €
Avenant 1 billettique investissements	- €	1 818,18 €	1 818,18 €	1 818,18 €	1 818,18 €	1 818,18 €	909,09 €	1 866,67 €
Avenant 1 billettique maintenance	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €	1 375,00 €
Total avenant 1	18 076,49 €	40 997,73 €	40 997,73 €	40 866,36 €	40 866,36 €	40 733,88 €	24 249,99 €	41 131,43 €
Rémunération forfaitaire totale suite avenant 1	1 056 325,82 €	2 212 569,97 €	2 179 143,69 €	2 176 741,59 €	2 170 303,37 €	2 159 163,50 €	1 091 580,00 €	2 174 304,64 €
Avenant 2 Scolaires L	- €	6 661,25 €	8 037,57 €	8 037,57 €	8 037,57 €	8 037,57 €	4 712,05 €	7 253,93 €
Avenant 2 Scolaires K	- €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	4 320,00 €	6 720,00 €
Avenant 2 doublages ligne 1 ESAT	- €	4 113,50 €	4 113,50 €	4 113,50 €	4 113,50 €	4 113,50 €	1 645,40 €	3 702,15 €
Avenant 2 Extension Ligne 2 Riom	- €	27 830,25 €	27 830,25 €	27 830,25 €	27 830,25 €	27 830,25 €	14 648,41 €	25 633,27 €
Avenant 2 Ligne 4 KEOLIS Riom	- €	60 458,22 €	66 738,17 €	67 181,76 €	67 498,62 €	67 794,35 €	34 250,60 €	60 653,62 €
Avenant 2 Ligne 4 SST DELAYE	- €	35 376,00 €	35 376,00 €	35 376,00 €	35 376,00 €	35 376,00 €	17 688,00 €	32 428,00 €
Total avenant 2	- €	127 239,22 €	134 895,49 €	135 339,09 €	135 665,94 €	135 951,67 €	68 624,45 €	122 950,98 €
Rémunération forfaitaire totale suite avenant 2	1 056 325,82 €	2 339 809,19 €	2 314 039,08 €	2 312 080,67 €	2 305 969,31 €	2 295 115,17 €	1 160 204,46 €	2 297 255,62 €
Avenant 3 scolaires M	- €	1 606,16 €	4 015,39 €	4 015,39 €	4 015,39 €	4 015,39 €	2 409,24 €	3 346,16 €
Rémunération forfaitaire totale suite avenant 3	1 056 325,82 €	2 338 203,03 €	2 310 023,69 €	2 308 065,28 €	2 301 943,92 €	2 291 099,78 €	1 157 795,22 €	2 293 909,46 €
Navette Marie Laurencin	- €	805,32 €	2 516,83 €	1 991,19 €	1 778,04 €	1 788,60 €	1 068,50 €	1 658,08 €
Retour ligne C à 15h35	- €	714,53 €	4 287,16 €	4 287,16 €	4 287,16 €	4 287,16 €	2 575,46 €	3 406,44 €
Scolaire H Marsat - Riom	- €	- €	4 286,89 €	4 286,89 €	4 346,50 €	4 435,93 €	2 898,79 €	3 375,83 €
Renforcement de la ligne 3 partie sous-traitée à DELAYE	- €	- €	14 567,16 €	14 567,16 €	14 567,16 €	14 567,16 €	7 301,80 €	10 928,40 €
Renforcement de la ligne 3 exécutée en interne	- €	- €	117 436,19 €	117 436,19 €	117 436,19 €	117 436,19 €	57 760,54 €	87 917,55 €
Total avenant 4	- €	1 519,85 €	143 094,22 €	142 568,59 €	142 415,06 €	142 515,04 €	71 606,08 €	107 286,31 €
Rémunération forfaitaire totale suite avenant 4	1 056 325,82 €	2 339 722,88 €	2 453 117,91 €	2 450 633,87 €	2 444 558,98 €	2 433 614,82 €	1 229 400,30 €	2 401 195,76 €
Modification circulation à Volvic	- €	275,87 €	735,66 €	735,66 €	735,66 €	735,66 €	367,83 €	475,12 €
Modification Flexo Château Guyon Keolis Riom	- €	575,08 €	1 352,33 €	1 352,33 €	1 352,33 €	1 352,33 €	705,37 €	889,57 €
Modification Flexo Château Guyon Keolis Delaye	- €	670,92 €	1 577,72 €	1 577,72 €	1 577,72 €	1 577,72 €	822,93 €	1 037,84 €
Vélos pour les communes desservies par le TAD	- €	- €	5 903,75 €	6 286,46 €	6 286,46 €	6 286,46 €	2 169,45 €	3 441,02 €
Crise sanitaire covid 19	- €	- €	50 494,68 €	9 569,47 €	9 569,47 €	9 569,47 €	4 065,58 €	8 415,78 €
Total avenant 5	- €	- €	48 972,81 €	9 569,47 €	9 569,47 €	9 569,47 €	4 065,58 €	2 572,23 €
Rémunération forfaitaire totale suite avenant 5	1 056 325,82 €	2 339 722,88 €	2 404 145,10 €	2 460 203,34 €	2 454 311,15 €	2 443 566,99 €	1 233 465,89 €	2 398 623,53 €

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210629-DELIB2021062905-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021